



# LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

## DES ATTITUDES COMMUNES

- ✚ Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- ✚ Désir d'écoute et de dialogue.
- ✚ Refus des aprioris et des jugements de valeur.
- ✚ Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

## CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- ✚ Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- ✚ Identification par l'établissement du référent avec lequel, famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- ✚ Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'APEL...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- ✚ Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- ✚ Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.
- ✚ Nomination d'un parent liaison représentant les parents d'élèves dans chaque classe.

## UNE CORESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE

- ✚ Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne.
- ✚ Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- ✚ Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- ✚ Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- ✚ Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- ✚ Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.
- ✚ La mise en place d'un permis à points pour certains élèves à besoin éducatifs particuliers liés à des difficultés de comportement.

Ces divers documents, élaborés en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont remis aux parents dans la perspective d'inscrire le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

**Mme Virginie BÉCOURT**  
Le chef d'Établissement :

Les parents :

L'élève :

**Mme**  
L'enseignante :



# LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH



Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

## DES ATTITUDES COMMUNES

- ✚ Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- ✚ Désir d'écoute et de dialogue.
- ✚ Refus des aprioris et des jugements de valeur.
- ✚ Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

## CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- ✚ Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- ✚ Identification par l'établissement du référent avec lequel, famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- ✚ Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'APEL...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- ✚ Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- ✚ Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.
- ✚ Nomination d'un parent liaison représentant les parents d'élèves dans chaque classe.

## UNE CORESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE

- ✚ Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer les enfants à la vie sociale et citoyenne.
- ✚ Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- ✚ Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- ✚ Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- ✚ Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- ✚ Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.
- ✚ La mise en place d'un permis à points pour certains élèves à besoin éducatifs particuliers liés à des difficultés de comportement.

Ces divers documents, élaborés en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont remis aux parents dans la perspective d'inscrire le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

**Mme Virginie BÉCOURT**

**Le chef d'Établissement :**

**Les parents :**

**L'élève :**

**Mme**

**L'enseignante :**